



PROMULGATION DU RÈGLEMENT 7003, 7102, 7207 et 7301

Avis public est donné par le soussigné que les règlements intitulés :

Règlement numéro 7003 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 7000 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7102 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 7100 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7207 modifiant le Règlement de zonage numéro 7200 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7301 modifiant le Règlement de lotissement numéro 7300 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain ».

- Ont été adoptés par le conseil municipal le **8 septembre 2020** ;
- Ont reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le **21 octobre 2020** ;

Une copie desdits règlements est déposée au bureau du Service du greffe, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 octobre 2020

**Sylvain Rolland,
Directeur général
et greffier par intérim**



Certificat de publication de l'avis public

Je soussigné, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim à la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que l'avis public concernant les *Règlements suivants* :

Règlement numéro 7003 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 7000 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7102 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 7100 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7207 modifiant le Règlement de zonage numéro 7200 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ;

Règlement numéro 7301 modifiant le Règlement de lotissement numéro 7300 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 19-01 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain ».

a été donné en le faisant paraître sur le site Internet de la Ville en date du 26 octobre 2020 et en l'affichant à l'Hôtel de Ville, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion à l'endroit prévu à cette fin, en date du 26 octobre 2020.

Ce 26 octobre 2020

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**